

Monsieur le Prefet

Je, soussignée Bonnem Edith née le 19 Mai 1914  
à Nertzig (Sarre) de Marcel Bonnem et de  
Gustel Kahn, de nationalité réfugiée sarroise,  
ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance  
la délivrance d'une carte d'identité d'étrangère.

# Edith et les siens

Une famille ornaise victime de la Shoah

**Livret pédagogique de l'exposition**

► Niveau Collège



Ⓜ

A LA MÉMOIRE D'EDITH BONNEM  
ANCIENNE ELEVE  
MARTYRE DE LA BARBARIE NAZIE  
ARRÊTÉE PAR LA GESTAPO LE 15 JUILLET 1942  
A L'ÂGE DE 15 ANS  
MORTE EN DÉPORTATION

Ⓜ



# Présentation de l'exposition

## **Quand la mémoire d'une famille juive alençonnaise rencontre un projet pédagogique**

À Alençon, le souvenir d'Édith Bonnem est attaché au centre social du quartier de Villeneuve. D'autres lieux de mémoire perpétuent son nom et celui des siens. Mais qui connaît le destin tragique de cette famille juive sarroise réfugiée dans l'Orne, victime de la Shoah ? En septembre 2014, une classe du lycée Marguerite de Navarre d'Alençon participe au dispositif « Mémoires d'Auschwitz », proposé par le Mémorial de la Shoah et relayé par la Région Normandie, en partenariat avec les autorités académiques. Figurant sur une plaque commémorative à l'entrée du lycée, le nom d'Édith Bonnem s'impose. Les élèves interrogent alors les Archives départementales : quelles sources conserve-t-on à son sujet ? A priori peu de chose : une photographie d'elle et de ses frères et son procès-verbal d'arrestation...

## **Des sources d'archives pour faire mémoire et écrire l'histoire**

Pourtant, après quelques semaines de recherches, 2 500 pages d'archives concernant le parcours des familles Bonnem, Kahn et Meyer sont réunies. Elles sont conservées dans cinq pays différents, par une vingtaine d'institutions publiques mémorielles ou patrimoniales et par les quelques membres de la famille qui ont survécu à la Shoah.

2 500 pages qui résument la vie d'individus qui aspiraient à une existence ordinaire mais qui subirent, à l'instar de millions de juifs européens, les persécutions antisémites et furent, pour la plupart, exterminés dans le camp d'Auschwitz-Birkenau.

## **Un destin tragique, à l'image de celui de 5 à 6 millions de juifs en Europe**

Le destin de la famille Bonnem Kahn est tragiquement ordinaire. Depuis l'exil pour fuir l'Allemagne nazie en 1935 jusqu'aux camps de la mort, les archives conservées témoignent de la mécanique de la persécution vécue par les 300 000 à 330 000 juifs de France, de nationalité française ou étrangère : le contrôle, la suspicion, la détention, la stigmatisation, l'exclusion, la privation des droits, la déportation, l'assassinat industrialisé pour plus de 75 000 d'entre eux.

Les documents illustrent également comment les outils du contrôle administratif des étrangers, puis de surveillance des juifs, mis en place par l'État, ont servi la politique d'extermination voulue par l'Allemagne nazie et exécutée avec la complicité de l'appareil d'État du gouvernement de Vichy.

Cette exposition entend contribuer à la mémoire de la Shoah, des victimes qui s'étaient installées dans l'Orne comme de toutes les autres.

Elle a également pour intention de montrer, documents à l'appui, ce que la xénophobie, l'antisémitisme, le racisme peuvent produire lorsqu'on les laisse se répandre dans les consciences et dans l'espace public.

# Activités

## ① Présentez Édith Bonnem :

Date de naissance

Lieu de naissance

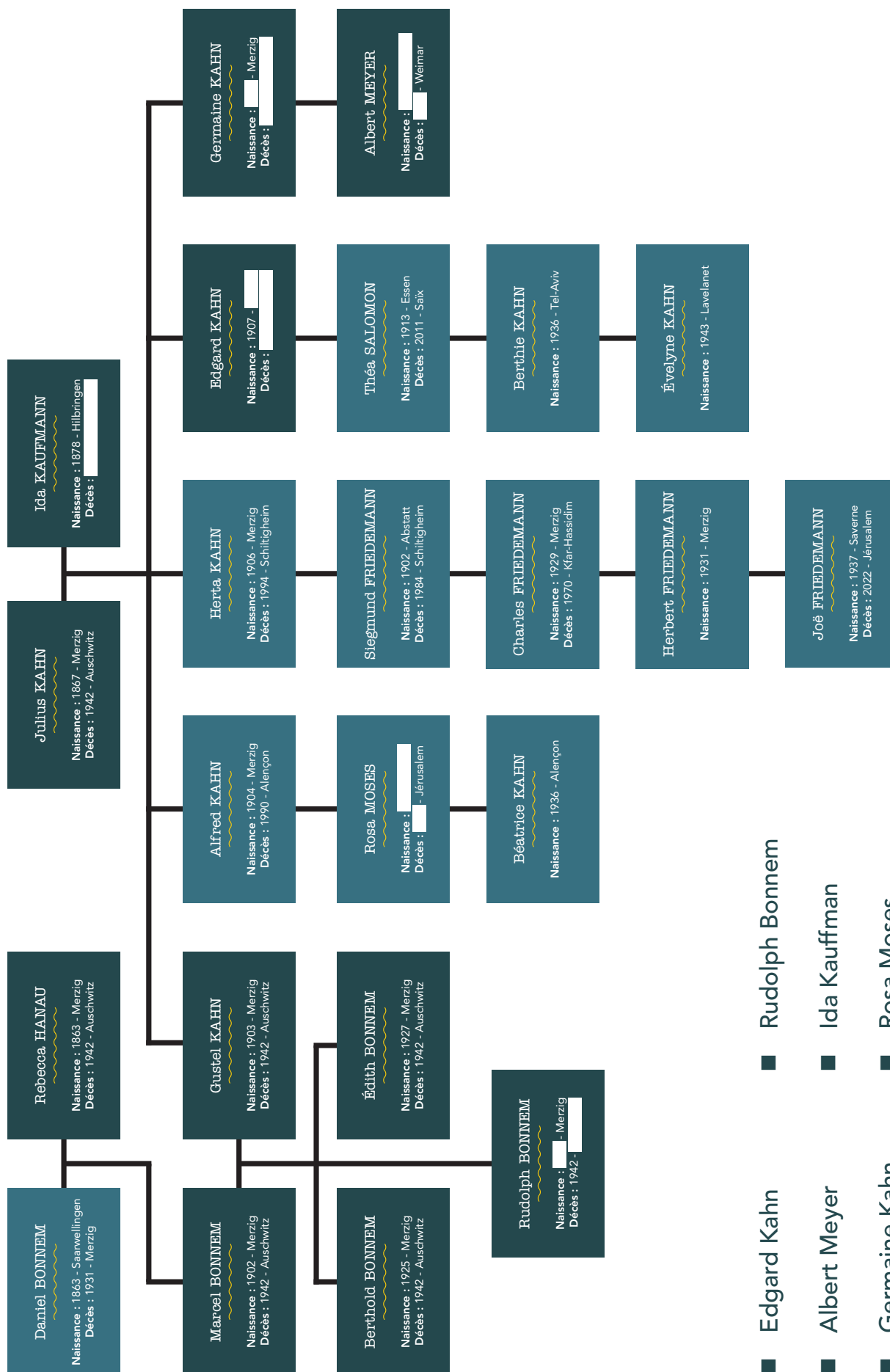
Pays de naissance

Parents

Frères et/ou soeurs



## ② Complétez les informations manquantes dans l'arbre généalogique :



- Edgard Kahn
- Albert Meyer
- Germaine Kahn
- Rudolph Bonnem
- Ida Kauffman
- Rosa Moses



③ À l'aide des panneaux, complétez la carte ci-dessous :



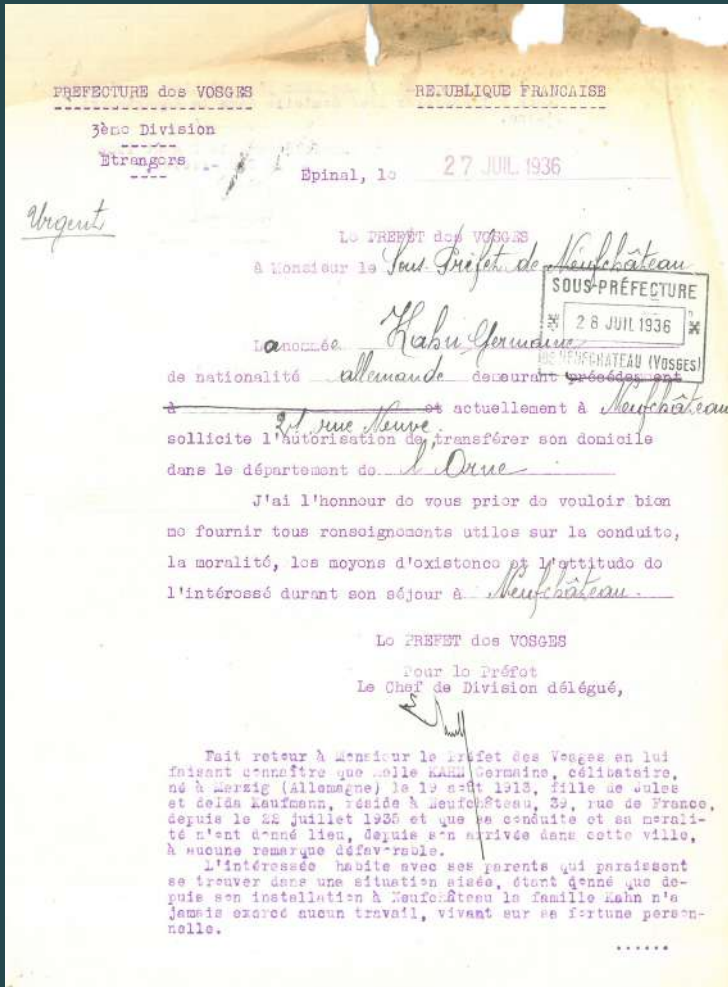
- Auschwitz
- Alençon
- Pithiviers

- Drancy
- Merzig
- Tel-Aviv

④ Pourquoi la famille Bonnem-Kahn fuit-elle l'Allemagne ?

Empty rounded rectangular box for the answer.

## 5 Décrivez ce document :



Auteur

Date

Nature du document (lettre, rapport, etc.)

À qui le document est-il destiné ?

Quel membre de la famille est concerné ?

Quels renseignements le document donne-t-il ?

Que révèle le document sur l'attitude de la France envers les étrangers ?

**6** Quelles sont les étapes d'installation des Bonnem-Kahn à Alençon ?

**7** Où habite la famille Bonnem-Kahn à Alençon ?

**8** De quoi la famille vit-elle ?



**9** Trouvez l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940. Quelles conséquences entraine-t-elle sur la vie d'Édith et de sa famille ?

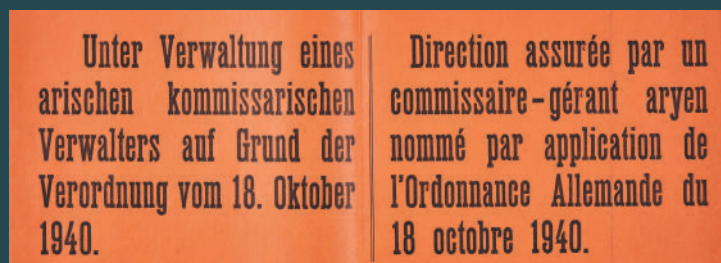




**⑩ Quels sont les critères définissant une personne juive selon l'occupant allemand ?**

**⑪ Que signifie le terme « aryansisation » ?**

**⑫ Quelle est la conséquence de cette « aryansisation » pour la famille Bonnem-Kahn ?**



**13 En confrontant ces documents, expliquez la nouvelle mesure prise contre les juifs en 1942.**

**Neuere Verordnung  
über Maßnahmen gegen Juden.**  
vom 29. Mai 1942.

Auf Grund der mit vom Führer und Obersten Befehlshaber der Wehrmacht erteilten Ermächtigung verordne ich, was folgt:

**§ 1**

**Kennzeichnung der Juden.**

(1) Juden, die das 6. Lebensjahr vollendet haben, ist es verboten, sich in der Öffentlichkeit ohne einen Judenstern zu zeigen.

(2) Der Judenstern besteht aus einem handtellergroßen, schwarz ausgelegenen Sechseck aus gelbem Stoff mit der schwarzen Aufschrift «Jude». Er ist sichtbar auf der linken Brustseite des Kleidungstückes fest aufgenäht zu tragen.

**§ 2**

**Strafvorschriften.**

Wer den Bestimmungen dieser Verordnung zuwiderhandelt, wird mit Gefängnis und Geldstrafe oder einer dieser Strafen bestraft. Neben oder an Stelle dieser Strafen können polizeiliche Maßnahmen, insbesondere die Einweisung in ein Judenlager, angeordnet werden.

**§ 3**

**Inkrafttreten.**

Diese Verordnung tritt am 7. Juni 1942 in Kraft.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

**Septième Ordonnance, du 29 mai 1942,  
concernant les mesures contre les juifs.**

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

**§ 1.**

**Signe distinctif pour les juifs.**

(1) Il est interdit aux juifs dès l'âge de six ans révolus de paraître en public sans porter l'étoile juive.

(2) L'étoile juive est une étoile à six pointes ayant les dimensions de la paume d'une main et les contours noirs. Elle est en tissu jaune et porte, en caractères noirs, l'inscription «Jude». Elle devra être portée bien visiblement sur le côté gauche de la poitrine, solidement cousue sur le vêtement.

**§ 2.**

**Dispositions pénales.**

Les infractions à la présente ordonnance seront punies d'emprisonnement et d'amende ou d'une de ces peines. Des mesures de police, telles que l'internement dans un camp de juifs, pourront s'ajouter ou être substituées à ces peines.

**§ 3.**

**Entrée en vigueur.**

La présente ordonnance entrera en vigueur le 7 juin 1942.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

2<sup>e</sup> Division 36  
1<sup>er</sup> Bureau

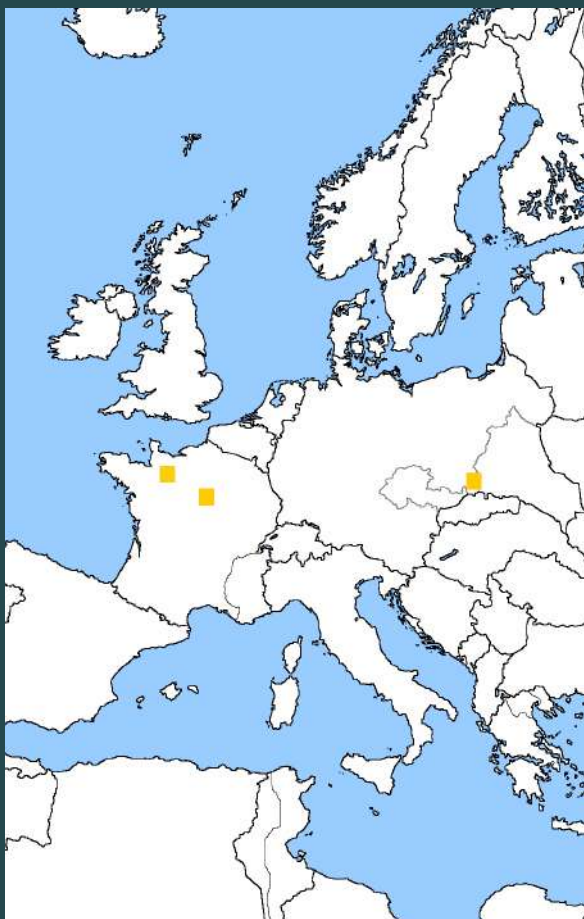
ETAT FRANÇAIS  
PREFECTURE DE L'ORNE  
ORDONNANCE ALLEMANDE DU 28 MAI 1942  
Insigne spécial des Juifs  
COMMUNE DE ALLARDON

| Nom et prénoms            | domicile           | nombre d'insignes remis | Emargement des Intéressés | points de textile prélevés sur la carte de l'intéressé |
|---------------------------|--------------------|-------------------------|---------------------------|--|
| BOHNER née HANAU Rebecca  | 25 r. des Oranges  | 3                       | Bohner                    | 1  |
| BOHNER Berthold           | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Bohner                    | 1  |
| BOHNER née HAUP Gustel    | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Bohner                    | 1  |
| BOHNER Edith              | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Bohner                    | 1  |
| KAHN Julius               | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Kahn                      | 1  |
| KAHN née KAUFMANN Ida     | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Kahn                      | 1  |
| COHEN Abraham             | 12 r. du Boulevard | 3                       | Cohen                     | 1  |
| MARK divorcée WEIL Claude | 21 M. Mézeray      | 3                       | Mark                      | 1  |
| WEIL Annette              | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Mark                      | 1  |
| WEIL Philippe             | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Mark                      | 1  |

12 P  
T.S.R.P.

**14** Comment l'opinion publique réagit-elle à cette nouvelle mesure ?

**15** Reportez sur la carte le nom des différentes étapes de la déportation d'Édith, Gustel et Berthold. Décrivez ces différents lieux.



Lieu n°1 : Alençon

Lieu n°2 : Pithiviers

Lieu n°3 : Auschwitz



## 16 Décrivez ce document :

Drancy le 1-11-42 Cher tante et chère tante  
Tout d'abord je vous écris pour savoir  
si vous même, ceux de Lyon et de Lavelanet  
sont tous chez eux. Mais si nous sommes à  
Drancy depuis 2 semaines, car nous étions une  
semaine à Alençon dans la caserne Boire  
j'espère que vous êtes tous en bonne  
santé et que vous avez bon moral. Le tout le  
monde va bien sauf la nourriture. essayez  
des colis et

(125)

de cette carte  
si nous parlons de voir et quand. Il peut y  
avoir dans les colis fruits, biscuits, tout ce  
qui est cru car nous n'avons pas la possibilité  
de faire cuire quelque chose ici. Les colis peuvent  
avoir le poids que l'on veut, le mieux serait  
de l'expédier par colis express. Les deux  
grand-mère, grand-père et tante Lili ont  
écrit à d'autres gens car nous n'avons  
le droit d'écrire seulement tout le 2  
semaine. Voici mon adresse: Rudolph  
Bonnem Escalier 6 bloc 2, premier étage  
Camp de Drancy. Maintenant il n'y  
a plus que l'espoir  
de se revoir qui fait vivre. Ici il y a  
des douches et j'y vais toutes les semaines  
je finis en vous embrassant tous ceux  
par votre Rudolph chère chère. J'espère  
que vous êtes en bonne santé et  
ensemble, merci. Les autres, on nous  
en a écrit le 9, Octavia. J'espère et je  
attends. Je vous embrasse très fort  
votre mère, père, Lili

Auteur

Date

Nature du document (lettre, rapport, etc.)

À qui le document est-il destiné ?

Par quels lieux la famille est-elle passée après son arrestation à Alençon ?

Quelles sont les conditions de vie au camp de Drancy ?

Pourquoi certains passage de la lettre ont-ils été effacés ?

A LA MÉMOIRE DE NOS CHERS PARENTS  
VICTIMES DE LA BARBARIE ALLEMANDE  
DÉPORTÉS · MORTS SANS SÉPULTURES

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| KAHN Jules                 | 75 ans |
| KAHN Ida née KAUFMANN      | 64 ... |
| BONNEM Rebecca née HANAU   | 79 ... |
| BONNEM Marcel              | 40 ... |
| BONNEM Gustel née KAHN     | 39 ... |
| BONNEM Berthold            | 17 ... |
| BONNEM Edith               | 15 ... |
| BONNEM Rudolph             | 13 ... |
| KAHN Edgar                 | 36 ... |
| MEYER Albert               | 32 ... |
| MEYER Germaine née KAHN    | 29 ... |
| MOSES Friederike née STERN | 70 ... |
| MOSES Emile                | 42 ... |

Plaque en mémoire des victimes alençonnaises de la Shoah apposée dans le square des déportés d'Alençon.

17 Dans quel objectif Alfred Kahn a-t-il fait poser cette plaque ?



Inauguration du centre social Édith Bonnem à Alençon par le président de la République François Mitterrand.

18 Que symbolise la présence du président de la République François Mitterrand lors de l'inauguration du centre social Édith Bonnem ?



Pierres d'achoppement à la mémoire de Rebecca, Marcel, Gustel, Berthold, Édith, et Rudolph Bonnem à Merzig.

19 Pourquoi a-t-on posé ces pierres ?

**20 À partir d'un portrait individuel, rédigez un paragraphe argumenté montrant l'évolution des persécutions envers les juifs entre 1939 et 1944.**



# Notes



A large, empty white rectangular area with rounded corners, intended for taking notes.

Edith



Direction des archives  
et du patrimoine culturel  
[archives.orne.fr](http://archives.orne.fr)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Monsieur le Prefet

Je, soussignée Bonnem Edith née le 19 Mai 1914  
à Nertzig (Sarre) de Marcel Bonnem et de  
Gustel Kahn, de nationalité réfugiée sarroise,  
ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance  
la délivrance d'une carte d'identité d'étrangère.

# Edith et les siens

Une famille ornaise victime de la Shoah

**Livret pédagogique de l'exposition**

► Niveau Lycée



À LA MÉMOIRE D'EDITH BONNEM  
ANCIENNE ELEVE  
MARTYRE DE LA BARBARIE NAZIE  
ARRÊTÉE PAR LA GESTAPO LE 15 JUILLET 1942  
A L'ÂGE DE 15 ANS  
MORTE EN DÉPORTATION



# Présentation de l'exposition

## **Quand la mémoire d'une famille juive alençonnaise rencontre un projet pédagogique**

À Alençon, le souvenir d'Édith Bonnem est attaché au centre social du quartier de Villeneuve. D'autres lieux de mémoire perpétuent son nom et celui des siens. Mais qui connaît le destin tragique de cette famille juive sarroise réfugiée dans l'Orne, victime de la Shoah ? En septembre 2014, une classe du lycée Marguerite de Navarre d'Alençon participe au dispositif « Mémoires d'Auschwitz », proposé par le Mémorial de la Shoah et relayé par la Région Normandie, en partenariat avec les autorités académiques. Figurant sur une plaque commémorative à l'entrée du lycée, le nom d'Édith Bonnem s'impose. Les élèves interrogent alors les Archives départementales : quelles sources conserve-t-on à son sujet ? A priori peu de chose : une photographie d'elle et de ses frères et son procès-verbal d'arrestation...

## **Des sources d'archives pour faire mémoire et écrire l'histoire**

Pourtant, après quelques semaines de recherches, 2 500 pages d'archives concernant le parcours des familles Bonnem, Kahn et Meyer sont réunies. Elles sont conservées dans cinq pays différents, par une vingtaine d'institutions publiques mémorielles ou patrimoniales et par les quelques membres de la famille qui ont survécu à la Shoah.

2 500 pages qui résument la vie d'individus qui aspiraient à une existence ordinaire mais qui subirent, à l'instar de millions de juifs européens, les persécutions antisémites et furent, pour la plupart, exterminés dans le camp d'Auschwitz-Birkenau.

## **Un destin tragique, à l'image de celui de 5 à 6 millions de juifs en Europe**

Le destin de la famille Bonnem Kahn est tragiquement ordinaire. Depuis l'exil pour fuir l'Allemagne nazie en 1935 jusqu'aux camps de la mort, les archives conservées témoignent de la mécanique de la persécution vécue par les 300 000 à 330 000 juifs de France, de nationalité française ou étrangère : le contrôle, la suspicion, la détention, la stigmatisation, l'exclusion, la privation des droits, la déportation, l'assassinat industrialisé pour plus de 75 000 d'entre eux.

Les documents illustrent également comment les outils du contrôle administratif des étrangers, puis de surveillance des juifs, mis en place par l'État, ont servi la politique d'extermination voulue par l'Allemagne nazie et exécutée avec la complicité de l'appareil d'État du gouvernement de Vichy.

Cette exposition entend contribuer à la mémoire de la Shoah, des victimes qui s'étaient installées dans l'Orne comme de toutes les autres.

Elle a également pour intention de montrer, documents à l'appui, ce que la xénophobie, l'antisémitisme, le racisme peuvent produire lorsqu'on les laisse se répandre dans les consciences et dans l'espace public.

# Activités

## ① Présentez Édith Bonnem :

Date de naissance

Lieu de naissance

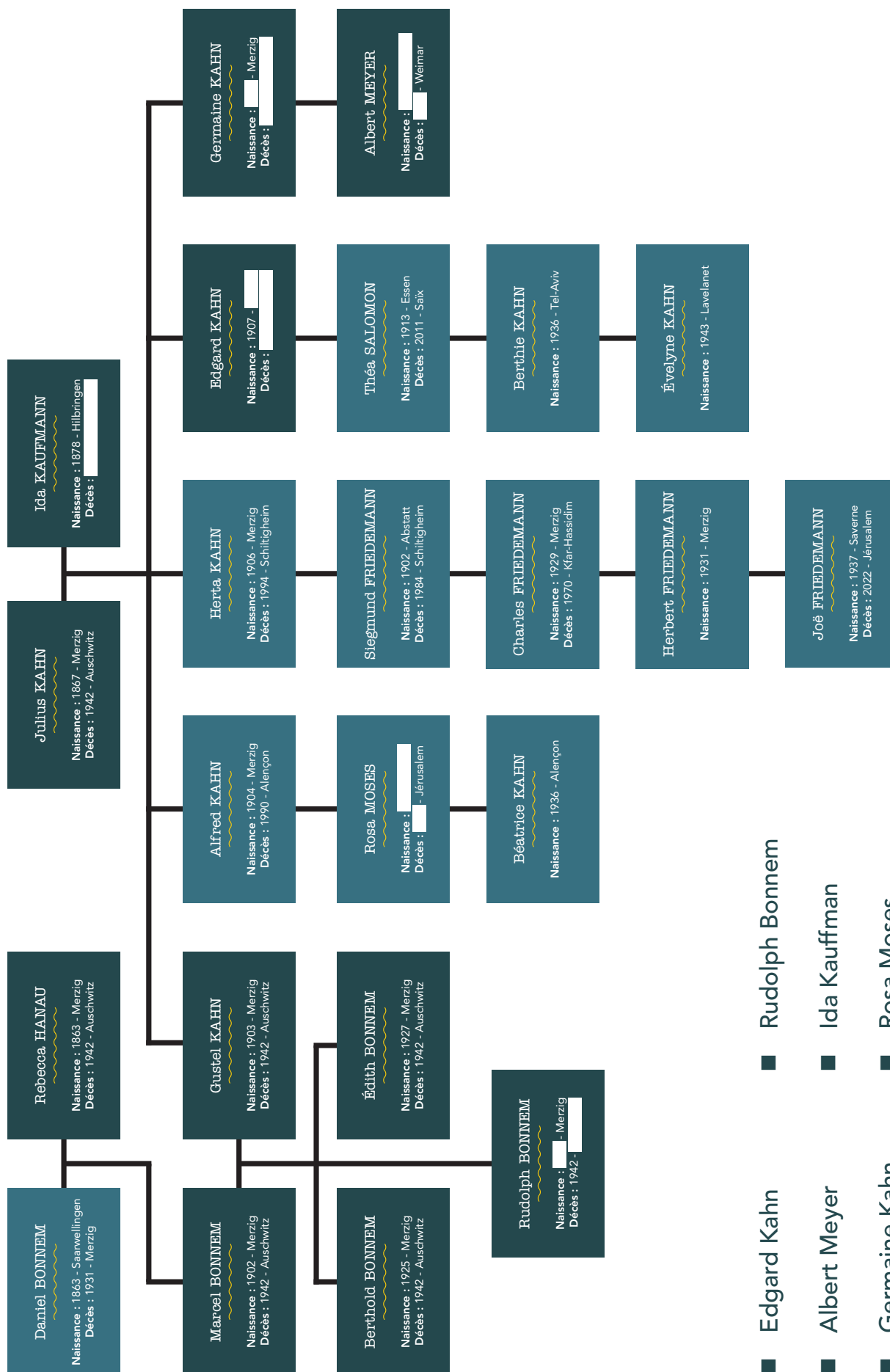
Pays de naissance

Parents

Frères et/ou soeurs



## ② Complétez les informations manquantes dans l'arbre généalogique :



- Edgard Kahn
- Albert Meyer
- Germaine Kahn
- Rudolph Bonnem
- Ida Kauffman
- Rosa Moses



③ À l'aide des panneaux, complétez la carte ci-dessous :



- Auschwitz
- Alençon
- Pithiviers
- Drancy
- Merzig
- Tel-Aviv

④ Pourquoi la famille Bonnem-Kahn fuit-elle l'Allemagne ?

Empty rounded rectangular box for the answer.

## 5 Décrivez ce document :

PREFECTURE des VOSGES      REPUBLIQUE FRANCAISE  
3ème Division  
Etrangers  
Epinal, le 27 JUIL 1936

*Urgent*

Le PREFET des VOSGES  
à Monsieur le *Sous-Prefet de Neufchâteau*

La nommée *Karin Germaine*  
de nationalité *allemande* demeurant ~~à~~  
à *21 rue Neuve* et actuellement à *Neufchâteau*  
sollicite l'autorisation de transférer son domicile  
dans le département de *la Oise*

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien  
me fournir tous renseignements utiles sur la conduite,  
la moralité, les moyens d'existence et l'attitude de  
l'intéressé durant son séjour à *Neufchâteau*.

Le PREFET des VOSGES  
Pour le Préfet  
Le Chef de Division délégué,  
*J. J. J.*

Fait retour à Monsieur le Préfet des Vosges en lui  
faisant connaître que celle KAHN Germaine, célibataire,  
né à Merszig (Allemagne) le 19 août 1913, fille de Jules  
et de la KAHN Germaine, réside à Neufchâteau, 39, rue de France,  
depuis le 28 juillet 1935 et que sa conduite et sa moralité  
n'ont donné lieu, depuis son arrivée dans cette ville,  
à aucune remarque défavorable.  
L'intéressée habite avec ses parents qui paraissent  
se trouver dans une situation aisée, étant donné que de-  
puis son installation à Neufchâteau la famille Kahn n'a  
jamais exercé aucun travail, vivant sur sa fortune person-  
nelle.  
.....

SOUS-PREFECTURE  
28 JUIL 1936  
NEUFCHATEAU (VOSGES)

Auteur

Date

Nature du document (lettre, rapport, etc.)

À qui le document est-il destiné ?

Description et analyse

**6** Quelles sont les étapes d'installation des Bonnem-Kahn à Alençon ?

**7** Où habite la famille Bonnem-Kahn à Alençon ?

**8** De quoi la famille vit-elle ?



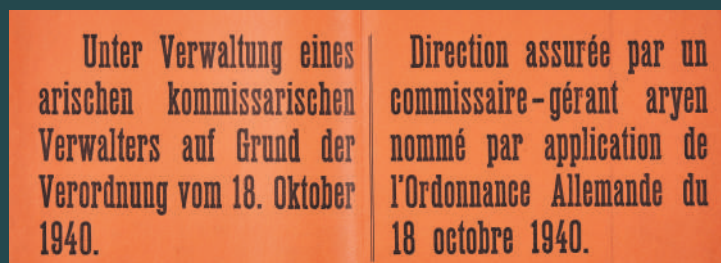
**9** Trouvez l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940. Quelles conséquences entraîne-t-elle sur la vie d'Édith et de sa famille ?



**⑩ Quels sont les critères définissant une personne juive selon l'occupant allemand ?**

**⑪ Que signifie le terme « aryansisation » ?**

**⑫ Quelle est la conséquence de cette « aryansisation » pour la famille Bonnem-Kahn ?**





**13 En confrontant ces documents, expliquez la nouvelle mesure prise contre les juifs en 1942.**

**Neuere Verordnung  
über Maßnahmen gegen Juden.**  
vom 29. Mai 1942.

Auf Grund der mit vom Führer und Obersten Befehlshaber der Wehrmacht erteilten Ermächtigung verordne ich, was folgt:

**§ 1**

**Kennzeichnung der Juden.**

(1) Juden, die das 6. Lebensjahr vollendet haben, ist es verboten, sich in der Öffentlichkeit ohne einen Judenstern zu zeigen.

(2) Der Judenstern besteht aus einem handtellergroßen, schwarz ausgelegenen Sechseck aus gelbem Stoff mit der schwarzen Aufschrift «Jude». Er ist sichtbar auf der linken Brustseite des Kleidungsträgers fest aufgenäht zu tragen.

**§ 2**

**Strafvorschriften.**

Wer den Bestimmungen dieser Verordnung zuwiderhandelt, wird mit Gefängnis und Geldstrafe oder einer dieser Strafen bestraft. Neben oder an Stelle dieser Strafen können polizeiliche Maßnahmen, insbesondere die Einweisung in ein Judenlager, angeordnet werden.

**§ 3**

**Inkrafttreten.**

Diese Verordnung tritt am 7. Juni 1942 in Kraft.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

**Septième Ordonnance, du 29 mai 1942,  
concernant les mesures contre les juifs.**

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

**§ 1.**

**Signe distinctif pour les juifs.**

(1) Il est interdit aux juifs dès l'âge de six ans révolus de paraître en public sans porter l'étoile juive.

(2) L'étoile juive est une étoile à six pointes ayant les dimensions de la paume d'une main et les contours noirs. Elle est en tissu jaune et porte, en caractères noirs, l'inscription «Jude». Elle devra être portée bien visiblement sur le côté gauche de la poitrine, solidement cousue sur le vêtement.

**§ 2.**

**Dispositions pénales.**

Les infractions à la présente ordonnance seront punies d'emprisonnement et d'amende ou d'une de ces peines. Des mesures de police, telles que l'internement dans un camp de juifs, pourront s'ajouter ou être substituées à ces peines.

**§ 3.**

**Entrée en vigueur.**

La présente ordonnance entrera en vigueur le 7 juin 1942.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

2<sup>e</sup> Division 36  
1<sup>er</sup> Bureau

ETAT FRANÇAIS  
PREFECTURE DE L'ORNE  
ORDONNANCE ALLEMANDE DU 28 MAI 1942  
Insigne spécial des Juifs  
COMMUNE DE ALLARDON

| Nom et prénoms            | domicile           | nombre d'insignes remis | Emargement des Intéressés | points de textile prélevés sur la carte de l'intéressé |
|---------------------------|--------------------|-------------------------|---------------------------|--|
| BOHNER née HANAU Rebecca  | 25 r. des Oranges  | 3                       | Bohner                    | 1  |
| BOHNER Berthold           | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Bohner                    | 1  |
| BOHNER née HAUP Gertrud   | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Bohner                    | 1  |
| BOHNER Edith              | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Bohner                    | 1  |
| KAHN Julius               | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Kahn                      | 1  |
| KAHN née KAUFMANN Ida     | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Kahn                      | 1  |
| COHEN Abraham             | 12 r. du Boulevard | 3                       | Cohen                     | 1  |
| MARK divorcée WEIL Claude | 21 Bd Mézeray      | 3                       | Mark                      | 1  |
| WEIL Annette              | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Mark                      | 1  |
| WEIL Philippe             | 4 <sup>e</sup>     | 3                       | Mark                      | 1  |

12 P  
T.S.R.P.

**14** Comment l'opinion publique réagit-elle à cette nouvelle mesure ?

**15** Reportez sur la carte le nom des différentes étapes de la déportation d'Édith, Gustel et Berthold. Décrivez ces différents lieux.



Lieu n°1 : Alençon

Lieu n°2 : Pithiviers

Lieu n°3 : Auschwitz

## 16 Décrivez ce document :

Drancy le 1-11-42 Cher tante et chère tante  
Tout d'abord je vous écris pour savoir  
si vous même, ceux de Lyon et de Lavelanet  
sont tous chez eux. Mais si nous sommes à  
Drancy depuis 2 semaines, car nous étions une  
semaine à Alençon dans la caserne Boët  
j'espère que vous êtes tous en bonne  
santé et que vous avez bon moral. Ici tout le  
monde va bien sauf la nourriture. essayez  
des colis et

(125)

de cette carte  
si nous parlons de voir et quand. Il peut y  
avoir dans les colis fruits, biscuits, tout ce  
qui est cru car nous n'avons pas la possibilité  
de faire cuire quelque chose ici. Les colis peuvent  
avoir le poids que l'on veut, le mieux serait  
de l'expédier par colis express. Les deux  
grand-mère, grand-père et tante Lili ont  
écrit à d'autres gens car nous n'avons  
le droit d'écrire seulement tout le 2  
semaine. Voici mon adresse: Rudolph  
Bonnem Escalier 6 bloc 2, premier étage  
Camp de Drancy. Maintenant il n'y  
a plus que l'espoir  
de se revoir qui fait vivre. Ici il y a  
des douches et j'y vais toutes les semaines  
je finis en vous embrassant tous ceux  
chez Rudolf chère chère. J'espère  
que vous êtes en bonne santé et  
ensemble, merci. Les autres, on nous  
n'arrête le 9, octobre. J'espère et je  
attends. Je vous embrasse très fort  
votre mère, père, Lili

Auteur

Date

Nature du document (lettre, rapport, etc.)

À qui le document est-il destiné ?

Description et analyse

À LA MÉMOIRE DE NOS CHERS PARENTS  
VICTIMES DE LA BARBARIE ALLEMANDE  
DÉPORTÉS · MORTS SANS SÉPULTURES

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| KAHN Jules                 | 75 ans |
| KAHN Ida née KAUFMANN      | 64 ... |
| BONNEM Rebecca née HANAU   | 79 ... |
| BONNEM Marcel              | 40 ... |
| BONNEM Gustel née KAHN     | 39 ... |
| BONNEM Berthold            | 17 ... |
| BONNEM Edith               | 15 ... |
| BONNEM Rudolph             | 13 ... |
| KAHN Edgar                 | 36 ... |
| MEYER Albert               | 32 ... |
| MEYER Germaine née KAHN    | 29 ... |
| MOSES Friederike née STERN | 70 ... |
| MOSES Emile                | 42 ... |

Plaque en mémoire des victimes alençonnaises de la Shoah apposée dans le square des déportés d'Alençon.



Inauguration du centre social Édith Bonnem à Alençon par le président de la République François Mitterrand.



Pierres d'achoppement à la mémoire de Rebecca, Marcel, Gustel, Berthold, Édith, et Rudolph Bonnem à Merzig.

⑰ À partir des documents suivants et des documents de l'exposition, montrez comment se constitue la mémoire de la Shoah, de la mémoire familiale et locale à une mémoire collective.



**18 À partir de l'exemple de la famille Bonnem-Kahn, vous décrirez le processus génocidaire mis en place par l'Allemagne nazi et exécuté avec la collaboration du régime de Vichy.**

# Notes



A large, empty white rectangular area with rounded corners, intended for taking notes.

Edith



Direction des archives  
et du patrimoine culturel  
[archives.orne.fr](http://archives.orne.fr)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*